CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES

Réunion du Jeudi 1er avril 2021 à 17h
Compte rendu n° 2021-02

L'an **deux mil vingt et un, le 1er avril à dix-sept heures,** le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le vendredi 26 mars 2021

Présents : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, André MOULIS, GOMEZ Sylvain, Francis BARREDA, Lilian BARREDA, Isabelle DORMIERES, Jean GOMEZ, Marie Christine HERVE, Thierry SAUZE, Sylvie ONNIS, Fanny PETIT, Alexandra PASCUAL (13)

Absents excusés: Muriel GIPOULOU, (2)

Absents excusés avec pouvoir : Yannick HEURTEBIZE procuration Bernard DEVIC,

Secrétaire de séance : Isabelle DORMIERES

Ordre du jour :

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021.

Isabelle DORMIERES a souhaité apporter les compléments suivants au compte rendu du conseil du 16 mars :

IX. Grand Narbonne : diagnostic territorial commerce.
Le maire précise que le conseil municipal sera informé de l'évolution de ce sujet.

X. Etude de faisabilité d'un projet photovoltaïque au sol sur la commune.
La formulation prête à confusion car nous n'avons pas voté une "autorisation d'utiliser le territoire". Nous avons seulement donné la permission à Enerpole d'élaborer un projet qui devra nous être présenté.
Le maire précise que les viticulteurs seront associés à l'étude.

XI. Mise à disposition de biens de la Commune au Grand Narbonne et au SYADEN.
Le procès-verbal tripartite de mise à disposition des biens nous a bien été présenté, mais non ses annexes (ni plan, ni tableau de valorisation comptable). Nous ne pouvons donc pas approuver celles-ci.

Approuvé à l'unanimité

II. INFORMATIONS SUR UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SFR SUR LA COMMUNE DE CAVES.

Monsieur le Maire présente un dossier d'information déposé en mairie par la société SFR concernant l'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile sur la commune.

L'article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) prévoit en effet que toute personne souhaitant exploiter une ou plusieurs installations radioélectriques soumises à l'accord ou l'avis de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est tenue de transmettre un dossier d'information au Maire ou au Président de l'EPCI.

Ce dossier d'information précède d'un mois le dépôt d'une « DP » (Déclaration préalable). Le projet n'est pas soumis à permis de construire car son emprise au sol est inférieure à 5 m².
L'antenne projetée aurait une hauteur de 20 mètres et serait peinte en vert.

Un dossier plus complet sera transmis aux membres du conseil par voie électronique. Monsieur le maire doit rencontrer la société SFR demain 2 avril à ce sujet.

Le dossier devrait comprendre :

- Un état des lieux du réseau (il semble que des plaintes concernant la réception de la téléphonie mobile aient été enregistrées sur la commune)
- Les raisons de l'implantation du projet
- Une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'antenne

Ce dossier doit être mis à disposition des habitants au plus tard 10 jours après sa réception par la mairie. Les habitants auront ensuite 3 semaines pour formuler des observations.

Les avis de la population peuvent s'orienter selon deux axes opposés :

- Certaines personnes peuvent être hypersensibles aux ondes magnétiques, ou simplement craintives vis-à-vis de leurs effets et, de ce fait, être contre cette implantation.
- D'autres pourront apprécier l'amélioration de la réception des téléphones mobiles que cette implantation engendrera (pour tous les opérateurs de téléphonie car il existe des accords entre eux sur l'utilisation des antennes)

Il faut souligner que la localisation projetée est sur un terrain appartenant à Jean Gomez. Celui-ci ne participera donc pas aux débats sur le sujet.

Il est précisé qu'il n'existe à ce jour aucune antenne de ce type sur la commune.

Ce terrain est situé à proximité du lotissement de l'Habitat Audois. Le président de l'Habitat Audois en a été informé.

Le conseil prend acte du dépôt du dossier d'information et demande les informations complémentaires suivantes :

- Il est dit que ce projet fait suite à « l'extinction d'une antenne relai ». De quelle antenne s'agit-il ?
- S'agit-il de 4G ou de 5G ?
- Avoir des données plus précises sur l'exposition aux ondes électromagnétiques générées
- Quelle est la justification du choix de cet emplacement ?

La question sera remise à l'ordre du jour du conseil municipal du 13 avril.

Questions diverses

Vaccination.
A Leucate, la vaccination est assurée par l'unité mobile de vaccination de l'hôpital de Narbonne, 3 demi-journées par semaine.
On peut s'inscrire auprès du médecin ou du pharmacien de Leucate mais les inscriptions sont encore limitées aux plus de 75 ans et les délais sont très longs (15 mai pour la 1ère dose).
Les créneaux qui sont mis en ligne sur Doctolib sont très vite réservés.

Pour information : Les travaux ont commencé sur l'avenue des corbières.

La séance est levée à 18h10